Ride & Run
Ride & Bike

Règlement

Le RIDE & RUN est une discipline équestre d'extérieur pour laquelle un concurrent est à cheval et le second à pied.
Le RIDE & BIKE est le même principe mais cette fois l'équipe est composée d'un concurrent à cheval et d'un vététiste.

Dans les 2 disciplines l'inversion entre rider et biker ou runner est autorisée à tout moment du parcours.
Les 2 compétiteurs doivent rester au maximum à 50 m l'un de l'autre (rider/biker/runner) tout au long du parcours.
Des contrôleurs vérifieront les bonnes distances inopinément sur le parcours.
Votre assistance est autorisée sur le parcours.

- En Ride & Run, l'équipe gagnante sera celle, dont le binôme arriva groupé et qui aura parcouru la distance de sa catégorie dans le meilleur temps en respectant le règlement et après vérification du bon parcours et 30mn après l'arrivée, selon récupération du cheval au contrôle vétérinaire (voir, ci-dessous, tableau de pulsations/pénalités de temps)*.

.-**En Ride & Bike**, l'équipe gagnante sera celle, dont le binôme arriva groupé et qui aura parcouru la distance de sa catégorie dans le meilleur temps en respectant le règlement et après vérification du bon parcours et 30mn après l'arrivée, selon récupération du cheval au contrôle vétérinaire (voir, ci-dessous, tableau de pulsations/pénalités de temps)*.

- L'équipe :
- doit être composée obligatoirement au moins d'un majeur.
- les 2 compétiteurs doivent rester au maximum à 50 m l'un de l'autre (rider/biker/runner) tout au long du parcours.
Des contrôleurs vérifieront les bonnes distances inopinément sur le parcours.
- le parcours est fléché/balisé.
- le code de la route doit être respecté. Cette année, le parcours est uniquement dans l'enceinte du haras.
- le port du dossard numéroté, qui sert de gilet de haute visibilité, fourni par l'organisation, devra être porté par le cavalier sur l'ensemble des épreuves.
- le biker ou runner portera un brassard avec le même numéro, fourni également par l'organisation.
- les temps sont pris au départ à l'ensemble du binôme groupé et à l'arrivée également sur l'ensemble du binôme groupé.
- un seul cavalier à la fois est autorisé sur le cheval. En cas de contrôle inopiné, ce sera l'élimination pour l'équipe si une deuxième personne est sur le cheval.
- le respect du tracé sur la carte remise est obligatoire, des contrôleurs vérifieront le bon passage des concurrents.
- une seule carte tracée remise par équipe pour obliger le couple à rester ensemble.
- tout dépassement sur le parcours devra s'effectuer par la gauche du concurrent dépassé, que ce dernier soit rider, runner ou biker, après l'avertissement verbal " passage " par le concurrent doublant et celui susceptible d'être dépassé doit serrer à droite calmement et prudemment.
- les concurrents dégagent l'A.R.P.A de toute responsabilité pour les accidents qui pourraient leur arriver pendant cette journée et attestent ne pas faire de fausse déclaration.

Cheval :
- cheval non fourni par l'organisation.
- un cheval peut être inscrit pour 2 parcours maximum, sur toutes distances.
- les propriétaires des équidés devront fournir le **numéro sire du cheval.**
- les chevaux doivent être **à jour de leurs vaccins**.
- un équidé jugé en mauvaise condition physique, mauvais état ou dont la présence constituerait un danger pour les autres peut être refusé par les organisateurs.
- un cheval réputé rueur devra obligatoirement porter à la queue un nœud rouge. (précaution au dépassement)

Le rider :
- mineur empruntant le parcours, doit être accompagné du père ou de la mère, sous la responsabilité de celui-ci ou doit fournir une **autorisation parentale**.
- de par son acte d'inscription atteste de sa bonne condition physique.
- doit fournir son N° de **licence FFE** ou N° **d'assurance RC (en situation d'équitation**) obligatoirement.
- doit porter obligatoirement une protection céphalique (casque), aux normes en vigueur.
- s'engage à respecter et à se soumettre au règlement de la course.
- est responsable de son équidé, avant, pendant et après la course.
- violent ou grossier envers un équidé, un autre concurrent ou les organisateurs entraînera la disqualification de l'équipe.
- tous les cas non prévus par ce présent règlement sont laissés à l'appréciation des organisateurs.

Le runner :
- **mineur** empruntant le parcours, doit être accompagné du père ou de la mère, sous la responsabilité de celui-ci ou doit fournir **une autorisation parentale.**
- de par son acte d'inscription atteste de sa bonne condition physique.
- doit avoir une licence F.F.A / F.F.R.P. ou fournir un certificat médical de moins de 3 ans précisant "non-contre-indication de la pratique du sport ou de l'athlétisme en compétition"
- s'engage à respecter et à se soumettre au règlement de la course.
- violent ou grossier envers un équidé, un autre concurrent ou les organisateurs, entraînera la disqualification de son équipe.
- tous les cas non prévus par ce présent règlement sont laissés à l'appréciation des organisateurs.

Le biker :
- VTT (sans assistance électrique) non fourni par l'organisation.
- **mineur** empruntant le parcours, doit être accompagné du père ou de la mère, sous la responsabilité de celui-ci ou doit fournir une **autorisation parentale.**
- de par son acte d'inscription atteste de sa bonne condition physique.
- **doit avoir une licence F.F.C / F.F.C.T. ou fournir un certificat médical de moins de 3 ans précisant "non-contre-indication de la pratique du sport ou du cyclisme en compétition**"
- doit porter obligatoirement une protection céphalique, aux normes en vigueur.
- s'engage à respecter et à se soumettre au règlement de la course.
- violent ou grossier envers un équidé, un autre concurrent ou les organisateurs, entraînera la disqualification de son équipe.
- tous les cas non prévus par ce présent règlement sont laissés à l'appréciation des organisateurs.

Pour tous :
- Les chiens doivent être tenus en laisse.
- Des images immobiles et/ou en mouvement (photos, vidéos) seront capturées lors de cette journée équestre. Ces images, sur lesquelles vous pourriez apparaître, pourraient être utilisées à des fins de reportage ou promotionnelles. En participant à cette rencontre, vous acceptez d'en céder les droits, sur tous supports et ce, sans quelconque contrepartie, indemnisation, rémunération ou demande de suppression.

*

Pénalités **ou bonus** de temps :	
Récupération du cheval : **Présentation dans les 30 mn maximum après l'arrivée.**	**PENALITE : 2 mn de temps de pénalité par pulsation au-dessus de 64 pulsation/mn.** **BONUS : 1 mn de temps de bonus par pulsation au-dessous de 50/mn.**